

# POLITIQUE, POUVOIR, ORGANISATIONS

## *Président*

Patrick Michel

## *Membres de la section*

Joël Andriantsimbazovina

Benoît Bastard

Christine Cazenave

Jean-Gabriel Contamin

Olivier Costa

Gilles Favarel-Garrigues

Franck Fregosi

David Garibay

Jean-Philippe Heurtin

Catherine Honnorat

Olivier Ihl

Sandrine Lefranc

Viviane Le Hay

Thomas Lindemann

Marc Loriol

Catherine Marry

Christine Musselin

Gwenaëlle Rot

Laurence Roulleau-Berger

Jens Thoemmes

La section 40, « politique, pouvoir, organisations », regroupe les chercheurs, ingénieurs et techniciens dont l'activité s'exerce essentiellement dans les domaines de la science politique (sociologie politique, institutions publiques, relations internationales, politiques publiques) et de la sociologie du travail, des organisations et des activités économiques.

226 chercheurs y sont à ce jour affectés. Le présent rapport ne revient pas sur le détail de la situation démographique de la section, qui a fait l'objet dans le précédent rapport de conjoncture d'une note de synthèse concernant les personnels chercheurs. Les tendances, à maints égards alarmantes, mises en évidence alors n'ont pas depuis été inversées.

Le tableau est ici complété par une note concernant la situation des personnels ingénieurs et techniciens (voir annexe), dont les conclusions ne peuvent que renforcer l'inquiétude.

Afin de mieux identifier les enjeux prioritaires, on distinguera trois grandes thématiques scientifiques :

- science politique et sociologie politique,
- politique comparée et relations internationales,
- sociologie du travail, des organisations et des activités économiques.

Un regard d'ensemble porté sur ces champs et sous-champs disciplinaires conduit à s'intéresser, dans un second temps, à quatre questions transversales, autour de l'intégration méthodologique, de la « sociologie générale », de l'internationalisation, enfin des liens entre recherche, enseignement et expertise, question au cœur des évolutions de la recherche et de l'enseignement supérieur.

## I. LES GRANDES THÉMATIQUES D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

### 1. SOCIOLOGIE POLITIQUE

La science politique a connu durant les quinze dernières années de fortes évolutions. Bien des domaines qui lui étaient auparavant étrangers structurent aujourd'hui une grande part de ses activités. Une autre de ses caractéristiques majeures est la vigueur des réseaux et des recherches comparées.

Les puissantes dynamiques sous-disciplinaires qui alimentent ces évolutions sont susceptibles d'être interprétées comme conduisant à une atomisation

de la discipline, chaque domaine ayant tendance à s'institutionnaliser de façon autonome, se dotant d'un vocabulaire et d'une syntaxe propres, et prenant ainsi le risque d'un enfermement relatif.

Une seconde tendance semble toutefois à l'œuvre, jusqu'à un certain point en tension, sinon en contradiction, avec la précédente, et qui déboucherait sur une réinscription de la science politique au sein d'une sociologie générale au renouvellement de laquelle elle participerait de ce fait.

Parmi les courants porteurs on peut, notamment, mentionner :

– La sociologie des mobilisations et des modes d'action collective, qui tout en s'appuyant sur l'acquis des écoles américaines (sociologie dite de la mobilisation des ressources, des cadres de perception, etc.) a su se développer de façon originale, en mettant l'accent sur la combinaison des formes classiques et nouvelles de protestation et en soulignant l'importance des échanges avec les acteurs politiques traditionnels. Dans ce domaine, la recherche française contribue aux principaux débats internationaux du domaine.

– La sociologie des partis politiques constitue un domaine de recherche traditionnel en France, qui attire aujourd'hui un regain d'investissement même si les travaux portant sur les partis de la droite modérée restent rares. Ce domaine s'est enrichi par le rapprochement avec le courant d'analyse des mobilisations militantes et des approches localisées du phénomène partisan qui mettent l'accent sur l'inscription sociale des organisations partisans. Il a également été renouvelé par des études portant sur les clivages et le rôle des partis dans la façon dont les personnes se repèrent dans l'espace politique. L'enjeu aujourd'hui est à la fois de saisir la transformation du phénomène partisan afin de reconsidérer son rôle dans les processus de politisation et de confronter plus systématiquement les travaux menés en France avec les débats internationaux.

– La sociologie de l'action publique est un secteur particulièrement productif qui a su construire des démarches originales. Elle s'est en particulier démarquée des productions anglo-saxonnes en contribuant à la sociologie de l'Etat et de la sociologie politique en général, les travaux comparatifs portant majoritairement sur les pays européens. Des innovations conceptuelles lui donnent une bonne visibilité internationale. Les travaux sectoriels (par grands types de programme d'action publique menés par l'Etat) sont aujourd'hui complétés par des analyses abordant l'action publique comme une action collective où l'Etat n'est plus qu'un acteur en interaction avec d'autres (acteurs économiques, collectivités locales, mouvements sociaux). Les travaux de sociologie des acteurs, en particulier ceux portant sur les élites bureaucratiques et les groupes d'intérêts organisés, sont particulièrement abondants.

– La question du genre a longtemps fait partie des domaines pour lesquels la science politique française manifestait un retard par rapport aux travaux menés ailleurs. Depuis quelques années, la situation s'améliore avec l'apparition de travaux qui s'intègrent dans les courants de réflexions internationaux. Par définition, la question du genre constitue

un objet transversal qui concerne la totalité des domaines de recherche : sociologie électorale (le vote des femmes), des mobilisations, des partis et des institutions politiques (les mouvements féministes, la place des femmes au sein des partis, des organes de l'Etat, de l'élite administrative, etc.), les politiques publiques (la dimension genrée des régimes d'Etat-providence), etc. Mais l'approche en termes de genre renvoie également aux enjeux plus larges de la relation entre sphères publique et privée : le genre est ainsi au cœur de la réflexion sur les modèles de citoyenneté, la constitution des sexes en groupes sociaux, ou les rapports sociaux de sexe ; il touche aussi directement les politiques de la sphère privée (contraception, procréation assistée, avortement, mariage et adoption concernant des homosexuels, etc.). Le genre contribue ainsi aux transformations des fondements de l'ordre politique.

– Les études européennes ont connu ces dernières années un fort développement. La science politique française a su s'insérer dans un champ en voie de constitution jusque là largement dominé par les approches anglo-saxonnes. L'approche française a ouvert de nouveaux terrains d'enquêtes empiriques, et proposé de nouvelles voies de recherche particulièrement fécondes. Elle se distingue d'abord en mettant l'accent sur l'analyse des acteurs sociaux et politiques, et sur les organisations qui contribuent à donner forme au nouvel espace politique qui se dessine au niveau européen. La spécificité théorique de l'apport de la science politique française – et qui commence à lui valoir une reconnaissance internationale, encore à soutenir toutefois – est aussi d'avoir su marier des approches de sociologie du droit et des professionnels des institutions européennes, et des approches de socio-histoire qui permettent de mieux comprendre le processus de formation de cet espace et les modalités qui lui confèrent sa consistance sociopolitique.

**Les voies d'une évolution de la sociologie politique passent, au-delà d'une réflexion sur les rapports entre science politique et sociologie générale et d'une nécessaire interrogation sur ses méthodes – aspects sur lequel on reviendra –, notamment par :**

**- Un encouragement au développement de la sociologie historique du politique**

Marqué par des travaux doctoraux en augmentation constante et des revues et collections spécialisées (Belin, *Genèses*, etc.), le développement de la sociologie historique est en France encore récent (rapporté notamment à la situation aux Etats-Unis), et pour l'essentiel associé à la science politique (davantage qu'à d'autres sciences sociales). Ce développement est donc encore fragile et semble stagner du point de vue des recrutements dans les facultés et les IEP du fait des besoins d'enseignements dans des matières plus classiques (relations internationales, analyse des politiques publiques...). D'où l'importance stratégique de son développement au CNRS.

Il importe en même temps que l'approche socio-historique ne se spécialise pas non plus en sous-discipline. En effet, il s'agit d'une part à la fois d'éviter à la fois un enfermement sur lui-même de ce type d'approche et de favoriser sa dissémination dans d'autres branches de la science

politique. Mais il s'agit aussi d'autre part de préserver le rôle que cet ensemble de méthodologies et de savoirs joue comme passerelle avec d'autres disciplines, comme l'anthropologie, l'histoire, l'économie. Ce qui apparaît comme une des spécificités des sciences sociales en France doit être préservé.

Il convient enfin d'encourager la sociologie historique comparative. Ce champ de recherches permet en effet de mieux répondre aux attentes de collaboration internationale et de favoriser à la fois une présence des sciences sociales françaises dans un secteur en expansion tant aux États-Unis que dans d'autres pays européens, et d'y faire entendre leur voix particulière.

### **- Une réflexion renouvelée sur les rapports entre philosophie politique et sociologie politique**

Alors que, longtemps, l'histoire des idées politiques, la philosophie ou la théorie politique se sont effacées à la fois intellectuellement et institutionnellement du paysage de la science politique, que l'analyse des phénomènes politiques s'est largement désintéressée des « idées », des « idéologies » ou des représentations, depuis quelques années on a vu, à rebours, un retour des facteurs « cognitifs » et des cadres idéels dans les recherches (par exemple avec les notions de « paradigme » ou de « référentiel » en politiques publiques, de « cadres d'interprétation » en sociologie des mobilisations, etc.). Dans le même temps, on a pu constater un renouveau de l'analyse des idées politiques, marqué par l'apparition de nouvelles revues, par un retour des recherches en théorie politique, mais également par un intérêt renouvelé pour les débats – essentiellement anglo-saxons ou germaniques – sur les manières de faire l'histoire des idées politiques. On observe également la création de séminaires et l'émergence de recherches, dont les intitulés se revendiquent d'une « socio-histoire des idées politiques » ou d'une « histoire sociale des idées politiques ».

Ces éléments doivent conduire à reconsidérer les rapports entre philosophie politique et sociologie politique. De ce point de vue les dialogues qui se sont instaurés, par exemple, entre sociologie et pragmatisme, entre politiques publiques et théories de la justice, ou entre la théorie politique et la sociologie du débat public démocratique, sont autant d'invites à repenser les modèles d'articulation entre philosophie et science politique.

### **Parmi les champs de recherche où des travaux sont à encourager on peut citer :**

**La socialisation et les sociabilités politiques :** à la fois comme processus d'acquisition précoce des catégories et mécanismes du jugement politique chez les enfants, qui implique une analyse de l'articulation entre les différents espaces de socialisation primaire (la famille, l'école et les pairs en particulier); mais aussi comme processus en œuvre sur l'ensemble de la vie, impliquant des phénomènes de retraduction et transformation des valeurs et des catégories de compréhension du monde qui impliquent d'autres agents de socialisation comme le milieu professionnel, les médias, le milieu associatif, les réseaux de sociabilité, mais aussi des agents proprement politiques comme les partis. Les

travaux concernant la socialisation politique n'ont pas fait l'objet d'enquêtes approfondies depuis les recherches d'A. Percheron et A. Muxel, et la section 40 a voulu encourager de telles enquêtes en distinguant dans le concours 2010 un projet portant sur ce thème. Il semblerait également utile de profiter des recherches menées en sociologie de la sociabilité pour renouveler et approfondir la réflexion sur ces thèmes.

**Les institutions :** en France, la notion d'institution n'a guère le vent en poupe dans les sciences sociales contemporaines, alors qu'elle était centrale dans les études du politique jusque dans les années 1970, et qu'elle le reste pour les spécialistes de droit constitutionnel ou de science administrative. L'étude des institutions a néanmoins connu un regain à la faveur notamment de l'importation dans les années 1990 du néo-institutionnalisme anglo-saxon dans les sciences sociales françaises, ainsi que de l'émergence de la socio-histoire du politique. Si de nombreux travaux ont été consacrés à la genèse des institutions, à leurs perceptions, à leurs acteurs, les recherches systématiques et comparatives manquent, y compris sur des objets apparemment aussi centraux que le Parlement, la Présidence de la République, les institutions européennes, etc., souvent abandonnés à d'autres disciplines comme le droit.

Une sociologie politique des institutions devrait en premier lieu mettre l'accent sur le droit qu'elles produisent et ses effets de légitimation, les contraintes qu'il impose, les croyances qu'il engendre. Elle suppose aussi d'analyser les conditions de production, d'usage du droit, au travers des interactions de ceux qui s'en saisissent. Elle devrait, en outre, insister sur les institutions comme formes d'action : il paraît en effet important d'observer les pratiques les plus quotidiennes de ceux qui endossent les rôles institutionnels, et la façon dont se négocient le formel et l'informel, la règle et son adaptation où s'entre-définissent rôle institutionnel et rôle de l'assujéti. Il s'agirait enfin d'analyser les formes d'obéissance et d'adhésion que réclament et suscitent les institutions, et les conditions de leur émergence.

L'entrée par les institutions peut permettre l'inscription de la sociologie politique française dans les grandes enquêtes comparatives dont elle est aujourd'hui fréquemment absente, en affirmant aussi une spécificité sociologique et socio-historique de son approche. Elle peut permettre également d'ouvrir ou d'entretenir un dialogue fructueux avec des disciplines voisines : sociologie du droit et histoire, notamment.

**La sociologie électorale :** La sociologie électorale qui a été le premier domaine d'excellence de la science politique française, connaît une relative crise : crise de ses modèles et aussi sans doute de ses méthodes. Il semblerait important de remettre sur le métier la question du vote et de ses déterminants. Une des voies de renouvellement de la question serait sans doute de contourner les approches trop uniment individualistes et celle travaillant par agrégation (avec l'instrument du sondage national). Cela signifie, en d'autres termes, qu'il faudrait à la fois re-sociologiser l'approche de l'acte électoral, et le localiser. Mais cette approche signifie aussi de renouer avec des traditions quelque peu oubliées

comme les approches environnementales de l'acte de vote. Elle signifie également réfléchir à d'autres méthodes de recherche, et en particulier s'intéresser aux diverses formes d'ethnographies du vote.

La contribution que la science politique française pourrait apporter en ce domaine – attendue au travers de plusieurs enquêtes ANR en cours – permettrait de faire communiquer des sous-domaines jusque-là relativement imperméables : mobilisations et action collective, politisation, sociabilité. Elle autoriserait en outre un dialogue plus serré avec la géographie électorale (qui a pu, ça et là, faire fructifier un certain héritage siegfriedien). Enfin, elle ouvrirait à nouveau la sociologie électorale française à des approches similaires ou avec lesquelles il est possible de dialoguer, en particulier aux Etats-Unis.

## 2. LES RELATIONS INTERNATIONALES, LA POLITIQUE COMPAREE ET LES ETUDES EUROPEENNES

### 2.1. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les relations internationales comme sous-discipline de la science politique sont traditionnellement développées dans les pays anglo-saxons et les pays scandinaves. Dans la communauté mondiale des internationalistes qui compte aujourd'hui plusieurs milliers d'enseignants-chercheurs, le champ des relations internationales désigne l'étude des interactions des acteurs agissant au-delà des frontières. Cette étude peut aussi bien concerner les rapports interétatiques, les interactions entre acteurs non étatiques et étatiques, ou acteurs non-étatiques entre eux (par exemple les mobilisations transnationales contre l'armement nucléaire). En revanche, dans le cadre français la recherche en relations internationales est souvent assimilée à l'étude des pays étrangers – les *area studies*. Une autre particularité française réside dans le fait que les formations de troisième cycle en relations internationales sont souvent dirigées par des non-politistes qui assimilent la recherche en relations internationales à la « géopolitique », une approche qui ne bénéficie d'aucun statut scientifique dans le monde académique des internationalistes. Le présent rapport se donne pour objectif d'exposer uniquement la situation de la recherche dans le domaine des relations internationales tel qu'il est généralement accepté dans la communauté académique internationale des politistes.

Un bilan quantitatif révèle que seule une petite minorité de chercheurs associés aux centres de recherche travaillant sur l'international se consacrent aux relations internationales proprement dites. Très souvent, les chercheurs pratiquent les *area studies*, les études européennes... Alors que dans les départements de science politique aux Etats-Unis, la sous-discipline des relations internationales accapare au moins un cinquième des postes, en Allemagne environ un tiers ou au moins un quart, dans les recrutements en

France de maîtres de conférences et des professeurs des Universités, seul environ un candidat sur dix relève des relations internationales au sens strict du terme. La situation n'est pas très différente au sein du CNRS. Lors du recrutement des chercheurs de 2009 et de 2010, aucun candidat sélectionné n'avait ainsi un profil de relations internationales.

Malgré leur petit nombre, les internationalistes français se sont engagés dans des recherches stimulantes qui ont même trouvé une certaine résonance internationale. Un grand nombre d'entre eux se réfèrent à une sociologie politique internationale. Celle-ci refuse une coupure « épistémologique » entre l'interne et l'externe. Elle est particulièrement attentive aux actions des acteurs non-étatiques, et se réfère moins aux courants théoriques internationalistes qu'aux sociologues et philosophes (Durkheim, Bourdieu, Foucault ou Honneth). Les sujets les plus divers sont abordés par les chercheurs français : l'analyse décisionnelle de la politique étrangère, les origines de la guerre, la sociologie militaire, la « sécuritisation » des politiques publiques et la construction sociale du terrorisme, l'économie politique internationale, les mobilisations transnationales, les politiques publiques internationales, la sociologie des élites, les politiques européennes, la sociologie des fonctionnaires de l'ONU, la gestion des crises ou encore la médiation. La diversité des sujets abordés est presque aussi grande que le nombre de chercheurs. Au-delà de cette diversité, on constate néanmoins une méfiance commune envers des généralisations théoriques et un penchant vers des études microsociologiques des acteurs internationaux.

Parmi les points forts des relations internationales en France, il convient d'abord de souligner la productivité considérable de ce faible effectif de chercheurs. Ils publient des manuels, des monographies ou des articles dans des revues telles que la *Revue française de science politique*, *Critique internationale*, *Culture et conflits*, *International Political Sociology* et de manière grandissante aussi dans des revues étrangères. (Notons que la revue *International Political Sociology* est dirigée par un politiste français). Un autre point fort de la recherche académique en relations internationales est son ouverture envers les autres sous-disciplines de la science politique comme la sociologie politique, les politiques publiques et même la philosophie politique. La marginalité relative des relations internationales en France présente à certains égards aussi des avantages. Plus que leurs collègues étrangers, les chercheurs en France se révèlent très critiques des approches anglo-saxonnes jugées trop formelles et rigides. Enfin, au niveau institutionnel international, par exemple au sein de l'ISA et de l'ECPR, des progrès ont été accomplis qui pourraient contribuer à une plus forte internationalisation de la recherche en relations internationales en France.

La faiblesse des relations internationales tient essentiellement à ses effectifs très réduits (à titre d'exemple, lors du congrès annuel de l'International Studies Association, on comptait une vingtaine de Français sur environ un millier d'intervenants). Cette faiblesse les rend vulnérables aux prétentions des autres sous-disciplines de la science politique. Les postes fléchés en

relations internationales sont convoités par une majorité de candidats non formés à cette discipline. Les institutions sont loin de décourager de telles candidatures, au risque de recruter des « internationalistes » qui possèdent un faible bagage intellectuel dans cette discipline. Il faut souligner en effet que la sous-discipline est l'un des domaines les plus développés de la science politique mondiale avec l'usage de méthodologies très sophistiquées et une pléiade d'ouvrages de référence, de revues et de congrès. En outre, les formations proposées et notamment méthodologiques doivent être renforcées pour établir fermement le caractère scientifique de cette sous-discipline.

### Proposition de programmes prioritaires

#### 1 : La méthodologie en relations internationales

Le nombre de thèses relevant spécifiquement des relations internationales est faible en France. Il convient d'encourager la formation des doctorants internationalistes et de renforcer le dispositif méthodologique. D'une part, l'enseignement des méthodes quantitatives est souhaitable et permettra de comprendre un grand nombre de publications anglo-saxonnes. D'autre part, des méthodologies plus « qualitatives » et historiques (comme la méthode de la comparaison structurée et ciblée d'Alexander George) méritent toute l'attention. L'utilisation de l'entretien non-directif et semi-directif pourrait constituer un apport spécifiquement français au débat. L'art d'interviewer des décideurs des relations internationales pose souvent des défis particuliers qui méritent d'être enfin examinés.

#### 2 : La sociologie des relations internationales

Les chercheurs en France se rejoignent souvent sur l'idée que la sous-discipline peut être irriguée par des concepts sociologiques de la science politique générale. Il conviendrait d'organiser une discussion autour du questionnement suivant : en quoi les concepts tels que la domination, l'anomie, la violence symbolique ou la reconnaissance, peuvent être transposés à l'étude des relations internationales et sous quelles conditions ? En outre, comment « opérationnaliser » ces concepts pour l'étude des relations internationales ?

## 2.2. LA POLITIQUE COMPAREE

La plasticité de l'expression « politique comparée » complique la tâche de circonscrire le périmètre des laboratoires et chercheurs concernés. L'appellation concerne les travaux de chercheurs ou de groupes de recherches dans des centres qui n'affichent pas nécessairement une spécialisation dans les politiques comparées, quelques laboratoires faisant cependant exception.

L'analyse des sociétés extra-européennes est importante d'une part en termes de production de connaissances, car elle permet de mieux comprendre les contextes étrangers et, réflexivement, notre propre société (par exemple en comparant les dispositifs de contrôle dans des régimes dits « démocratiques » ou « autoritaires ») ; d'autre part en termes de diffusion du savoir car elle est valorisée par une

forte demande de connaissances, d'analyse de conjoncture et d'expertise. Les travaux sont non seulement publiés dans les revues spécialisées (*Critique internationale*, *Cultures et conflits*, *Politique africaine*, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, *Revue internationale de politique comparée*...), mais aussi dans les revues généralistes centrales de la science politique. En outre, de nombreux ouvrages collectifs récents présentent l'état des recherches en politique comparée sur des questions transversales (les régimes politiques, les conflits et les situations de post-conflit, l'Etat) ou sur des aires géographiques (Afrique, monde arabe).

L'analyse des sociétés extra-européennes, qui est comparative dès lors qu'elle s'appuie sur des outils d'analyse forgés dans des contextes occidentaux, continue d'attirer un nombre important de doctorants. Ces thèses permettent de combler des lacunes concernant la connaissance des sociétés africaines, asiatiques, est-européennes, latino-américaines ou arabo-musulmanes. Mais l'écart entre le nombre de doctorats et les postes disponibles est criant. Les débouchés sont rares car très peu de postes sont profilés pour attirer des spécialistes de ces zones ou de politique comparée. Les manques les plus prononcés portent sur l'Amérique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

Ces travaux n'épuisent pas le débat sur la définition de la politique comparée, en tant que sous-discipline. S'agit-il de mesurer des écarts de performance ou de saisir une proximité relative avec des idéaux-types ? La question des méthodes est également cruciale. S'agit-il d'évaluer les pays sur la base d'indicateurs quantifiés supposés commensurables ou, au contraire, de soumettre des interrogations communes à l'observation de contextes socio-historiques particuliers ? Enfin, quelles sont les échelles pertinentes de la comparaison : faut-il mener l'observation au niveau national, régional ou local ?

Deux approches se revendiquant de la politique comparée semblent aujourd'hui se distinguer au sein de la communauté scientifique française.

La comparaison des politiques publiques ou des institutions politiques est bien développée. Elle vise souvent à comparer terme à terme des performances gouvernementales ou des données liées à un phénomène social particulier. Sans toujours adhérer à une vision évaluative et prescriptive de cet exercice, la comparaison de l'action publique s'avère nécessaire pour comprendre la trajectoire des normes internationales, une fois adoptées à un niveau global et réinterprétées par les acteurs qui les mettent en œuvre au niveau national. S'observe ainsi l'imbrication de dynamiques politiques universelles et de leurs traductions dans des contextes historiques particuliers. L'analyse de la mise en œuvre des normes internationales met aussi en lumière la diffusion des pratiques par des acteurs transnationaux, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans une action intergouvernementale.

Une autre forme de « politique comparée » consiste à comparer des contextes politiques. Cette comparaison thématique inter-régionale, fondée sur une connaissance fine des contextes étudiés, de leur histoire et de leur(s)

langue(s), s'appuie fréquemment sur des travaux collectifs, rassemblant des spécialistes de diverses aires politiques. Il s'agit alors de tester la pertinence d'un concept, en le confrontant à des contextes socio-historiques divers, mais caractérisés *a priori* par une certaine proximité. Une telle approche est exigeante au sens où elle demande une double compétence, en termes de connaissance du contexte étudié et des problématiques générales de sciences sociales permettant de dialoguer avec des spécialistes d'autres zones, y compris des pays occidentaux. Ces travaux sociologiques portent par exemple sur le changement de régimes politiques (au-delà des idéaux types qui fondent l'analyse des « transitions démocratiques »), la violence, les conflits et les situations de post-conflit, les trajectoires historiques des Etats, les mobilisations collectives (identitaires, socio-économiques, etc.) et les modes de contestation, le personnel politique et la professionnalisation dans ce domaine, les modes d'exercice du pouvoir et de légitimation, enfin la participation et le lien politiques.

### 2.3. LES ETUDES EUROPEENNES

Malgré une prise de conscience de la faiblesse des recherches françaises sur l'Union européenne qui date de la fin des années 1990, celles-ci restent bien moins développées en France qu'en Allemagne, au Royaume-Uni, dans les pays scandinaves ou aux Etats-Unis. Ce déficit est particulièrement sensible parmi les chercheurs CNRS : rares sont ceux qui se définissent comme des spécialistes de l'Union. A l'échelle internationale, les études européennes sont pourtant reconnues comme une sous-discipline à part entière, avec ses départements, centres de recherches, associations professionnelles, revues et collections ; jusqu'à l'excès parfois, nombre de recherches dans le domaine étant fortement autoréférentielles et peu connectées aux débats qui animent le reste des sciences sociales.

Depuis quinze ans, les études européennes sont montées en puissance en France. Elles disposent aujourd'hui de leur revue, de leur organisation professionnelle au sein de l'AFSP, de plusieurs manuels et ouvrages de synthèse de qualité. En raison de leur faiblesse initiale, elles ont conservé cependant une grande ouverture vis-à-vis des autres branches des sciences sociales. Cette spécificité tend d'ailleurs à être reconnue comme une force à l'échelle internationale. Il convient que le CNRS encourage plus spécifiquement les recherches dans le domaine des études européennes. On y reviendra.

### 3. SOCIOLOGIE DU TRAVAIL ET SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS ET ACTIVITES ECONOMIQUES

La sociologie du travail et la sociologie des organisations sont des domaines de recherche bien constitués et très dynamiques. Elles connaissent l'une et l'autre des évolutions de leurs frontières, objets et questionnements qui leur permettent de se développer,

mais aussi de se renouveler. Ce développement parallèle, mais aussi les liens étroits qui lient leurs problématiques, nous ont conduits à ne pas les distinguer (comment penser l'un sans l'autre ?). Le développement et le renouvellement remarquable des recherches sur les activités et les formes économiques et leurs apports importants à l'étude et à la compréhension des transformations du travail, des trajectoires professionnelles, des formes d'emploi, des modes d'organisation et de spatialisation du travail, nous semblent par ailleurs l'une des caractéristiques fondamentales des évolutions récentes.

Avant de revenir sur ces questions nouvelles – posées ou encore à poser –, nous présenterons rapidement le positionnement institutionnel du champ que couvre la Section 40, et ses développements récents.

### 3.1. UN POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL CONTRASTE

Malgré les interdépendances et imbrications mentionnées plus haut, les positionnements institutionnels restent assez spécifiques. Ainsi, la sociologie du travail est bien implantée au niveau institutionnel. On le voit à travers sa présence marquée au sein de l'Association Française de Sociologie, les Journées de Sociologie du travail qui se tiennent tous les ans et la vitalité de la revue *Sociologie du travail* qui vient de fêter ses cinquante ans et qui, par ses dossiers-débats et symposiums, joue un rôle d'animation important. Elle participe aussi à la diffusion de la connaissance des travaux francophones au-delà de cette communauté en publiant chaque année cinq articles en anglais dans *Sociologie du travail in English*. Toutefois, il est important de signaler que cette revue publie aussi des articles généralistes tandis que l'on trouve des articles relevant de la sociologie du travail dans de nombreuses autres revues de sociologie et notamment la *Revue française de sociologie*, *Sociétés contemporaines*, etc.

Le positionnement institutionnel de la sociologie des organisations est différent. Plusieurs réseaux de l'Association Française de Sociologie s'y rapportent, mais elle n'est pas portée par une association professionnelle particulière et ne dispose pas d'une revue spécialisée sur cette thématique. Cela tient d'une part à ce que la théorie des organisations est devenue une composante classique de la formation des grandes écoles de gestion françaises et étrangères, mais est beaucoup moins présente dans les formations universitaires. Ce sont par conséquent des revues internationales comme *Organization Science* ou *Organizations Studies* qui sont devenues des publications de référence pour les spécialistes des organisations, souvent au détriment de la composante sociologique et au profit de la composante gestionnaire. Ceci explique peut-être la tradition plus marquée et plus ancienne d'une inscription internationale de la sociologie des organisations françaises.

Depuis quelques années, la sociologie économique s'est constituée comme un champ distinct qui ne recoupe qu'en partie la sociologie du travail et des organisations. La naissance récente de la *Revue française de socio-*

*économie* est certainement le meilleur signe de la vitalité de cette thématique et de son institutionnalisation dans le champ sociologique français.

## 3.2. DES QUESTIONNEMENTS RENOUELES

Même si l'on peut identifier des communautés distinctes, structurées autour de revues et d'équipes spécifiques, on observe de nombreux rapprochements entre les questionnements qui les animent.

### Les nouvelles formes d'activités, marchandes et non-marchandes

Tout en continuant à s'intéresser au travail salarié dans des organisations présentant les traits des bureaucraties wébériennes et sur des secteurs d'activité industrielle, les recherches ont de plus en plus porté sur de nouvelles formes d'activités, qu'elles soient marchandes ou non-marchandes.

Ainsi les recherches sur les métiers et activités liés aux services et sur les entreprises de services se sont multipliées, conduisant parfois à une certaine saturation sur certains thèmes (les *call centers* par exemple) ou secteur (La Poste). Par ailleurs, ce sont surtout les personnels en bas de l'échelle hiérarchique qui ont été étudiés. Tandis qu'il conviendrait de continuer à explorer les transformations des emplois subalternes en les centrant sur des métiers encore peu étudiés (notamment ceux de l'alimentation, de la restauration et ceux du secteur de l'artisanat et du commerce), il faudrait donc simultanément engager des travaux sur les catégories intermédiaires et sur les personnels d'encadrement, confrontés dans le privé comme dans le public à la mise en œuvre des nouveaux modes de management – que nous évoquerons plus loin.

On observe également un investissement sur les activités bénévoles et militantes et sur les organisations qui les abritent : associations, ONG, etc. Ce qui conduit inévitablement à repenser la séparation entre travail et non travail, entre professionnels et amateurs, entre salariés et volontaires, etc. Cette réflexion a été enrichie par les recherches sur les communautés de créateurs de logiciels libres, qui sont précisément à la frontière entre le travail et le bénévolat, le marchand et le non-marchand. Plus généralement, cela a permis de déconstruire l'idée d'une naturalisation de l'économie de marché.

Des activités souvent étudiées sous l'angle de la capacité de ceux qui les développent à se constituer en groupes professionnels ont par ailleurs été abordées à travers le contenu du travail. Des réflexions autour du travail artistique, du travail créatif, ou du travail d'innovation et de recherche, ont permis de poser des questions jusqu'ici trop rarement posées, comme celle de la division du travail entre des pairs, ou la place de l'organisation par projets dans ces secteurs d'activité.

Enfin, une attention particulière a été portée aux activités qui organisent le marché, qu'il s'agisse des opérations de

définition de la valeur, de celles de maîtrise de l'incertitude sur la qualité, de mise en équivalence entre un bien et un prix... Les recherches sur ces activités (qualifiées par leurs auteurs de « travail marchand ») se sont par ailleurs élargies à ceux qui l'exercent, c'est-à-dire aux intermédiaires du marché. C'est donc à la fois le travail marchand et ce qu'il a de spécifique par rapport à d'autres activités qui sont au cœur des travaux qui ont porté sur le packaging, les supermarchés, les filières de la distribution, etc.

Ces différents élargissements ont suscité l'émergence de deux nouveaux questionnements. Tout d'abord, cette ouverture à toutes les activités et tous les métiers, quelle que soit leur place dans la hiérarchie des qualifications ou dans la hiérarchie sociale a conduit à renouveler la réflexion sur les professionnels. Il s'agit aujourd'hui moins de s'intéresser à la constitution ou non de professions qu'à ce qui fait le professionnalisme et aux régulations endogènes à un groupe professionnel. Un dialogue fécond doit être poursuivi sur la tension entre organisation et profession. La « mise en organisation » des professions traditionnelles (juristes, avocats, universitaires etc.) et la constitution de certains services publics en « organisations » (plus d'identité, plus de hiérarchie et plus de rationalité) ont conduit de nombreux travaux à s'interroger sur la reprise en main du pouvoir professionnel par les logiques organisationnelles (notamment managériales). D'autres constatent cependant que cette recomposition des relations entre organisations et groupes professionnels passe par une redéfinition des rapports de force au sein des groupes professionnels, à l'émergence de nouvelles élites en leur sein.

Ensuite, la question de la frontière entre travail créatif et travail « ordinaire » a été soulevée, certains voyant dans les évolutions contemporaines du travail le ferment d'un rapprochement, tant dans leur contenu que dans leur structuration, entre des activités traditionnellement opposées. Il s'agit alors de s'interroger sur le glissement du travail salarié vers le travail créatif à la faveur du passage d'une organisation du travail hiérarchique à une organisation du travail par projet. Mais il s'agit aussi réciproquement de s'interroger sur les formes de rationalisation, voire d'industrialisation, qui percent derrière les transformations des activités artistiques ou scientifiques.

### Transformations des marchés du travail, inégalités et discriminations

Ces transformations qui touchent à la nature au contenu et à l'organisation des activités vont de pair avec une transformation assez radicale des marchés du travail. On note en particulier l'intérêt qu'il y a à revenir sur les théories de la segmentation des marchés du travail, via la question des discriminations. Avec la flexibilité et l'instabilité du travail dans un contexte de capitalisme globalisé, plusieurs travaux ont montré comment se développent des systèmes d'emploi qui renforcent les inégalités sociales, de genre, ethniques.

Les marchés du travail secondaires semblent être traversés par de très fortes inégalités entre ceux dont la compétence et la créativité sont reconnues et ceux qui

y sont confinés et perdent les protections traditionnelles liées au salariat. On assiste en effet à un développement remarquable du travail précaire. Ainsi, les moins qualifiés sont régulièrement et durablement relégués dans des emplois disqualifiants et disqualifiés, et la segmentation ethnique et sociale s'accroît. Ceux qui occupent un emploi précaire s'inscrivent dans des trajectoires longues, et non plus temporaires, et développent pour certains d'entre eux des carrières précaires. Celles-ci sont rendues possibles par la diversification des formes du travail précaire et des statuts d'emploi (temps partiels imposés, horaires flexibles et coupés, stages, CDD, emploi atypique ou contrats aidés sous-traitance, travail indépendant...) et par la hiérarchisation qui s'établit entre elles. Ces activités précaires constituent un mode spécifique de gestion du travail et des emplois mais alimentent également la constitution d'un nouveau secteur qui tend à accroître son offre en proposant de prendre en charge une part non négligeable des activités que les entreprises cherchent à externaliser (gestion du personnel par exemple). Ainsi, le travail précaire et le développement des activités intérimaires doivent-ils être aussi lus à la lueur de l'externalisation croissante des fonctions support et plus largement de la restructuration des firmes.

Il n'est alors pas surprenant que la question de la discrimination au travail et des inégalités notamment en termes de genre, tiennent aussi une place de plus en plus importante dans les travaux actuels. Le genre est de plus en plus souvent intégré comme une des dimensions de travaux qui ne se réclament pas spécifiquement des études du genre.

Les interrogations actuelles, inspirées des approches anglo-saxonnes en terme d'intersectionnalité, considèrent les discriminations comme le fruit d'un jeu d'interactions complexes entre les rapports de classe, de genre et interethniques. Le courant de recherches autour des emplois domestiques dans une économie mondialisée, et de la division morale du travail de care, centre l'attention sur les rapports de pouvoir entre femmes, entre les patronnes (blanches, des classes moyennes ou aisées) et les domestiques (issues des classes populaires et des minorités ethniques). Le chantier des discriminations reste toutefois largement à explorer et les ponts entre sociologies spécialisées (genre, immigration, sexualités...) à consolider.

Enfin, il conviendrait de mieux comprendre comment les circulations migratoires participent à segmenter et recomposer les marchés du travail locaux et globaux, à construire de nouveaux territoires productifs nationaux et internationaux. Aujourd'hui se dessinent des formes migratoires complexes à partir d'espaces transnationaux et d'activités économiques plurielles qui produisent des économies globales. Ces questions de recherche sont aujourd'hui largement débattues sur plusieurs scènes internationales en sociologie économique en Europe mais aussi en Asie orientale et du Sud-Est, en Amérique latine, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest. Les perspectives de coopération des chercheurs français avec ces pays sont à encourager vivement.

## **Transformations des firmes et du capitalisme**

L'évolution des formes institutionnelles des firmes, leurs nouveaux modes de management, leur internationalisation, leur mise en réseaux et les conséquences que cela a quant à l'identification des lieux de décisions, leur financiarisation, les transformations que connaissent la gestion des emplois et des carrières, conduisent à repenser les recherches sur les organisations contemporaines. Celles-ci restent en effet encore trop souvent infra-organisationnelles ou plus exactement ne cherchent pas encore assez à penser le lien entre ce qui se passe au niveau infra-organisationnel et les évolutions des relations entre les firmes, comme au sein des groupes.

Par ailleurs, les effets de ces évolutions sur ceux qui y travaillent sont au cœur de nombreuses recherches sur les conséquences de l'individuation du travail, de l'évaluation croissante des activités au moyen de critères abstraits et quantitatifs, et des nouvelles formes d'intégration (plus horizontales que verticales) qui se mettent en place. Il s'agit aussi d'étudier les formes de résistance, si ce n'est de conflits, qui naissent des restructurations et des délocalisations, et qui se développent souvent aux marges des relations professionnelles institutionnelles.

Plus largement, c'est le rapport entre les entreprises et la société qui est remis en question et redéfini. Les travaux sur le développement durable, la consommation engagée, les mouvements écologistes, s'inscrivent en particulier dans cette veine, quand ils essaient de comprendre comment ces mouvements pèsent sur les entreprises, les contraignant à développer elles-mêmes des normes, des labels ou des chartes qu'elles s'engagent à respecter, et comment ces dispositifs deviennent des réglementations publiques que l'Etat aura la responsabilité de faire respecter.

## **Des interactions à renforcer avec d'autres disciplines**

Même s'il existe des exceptions notables, le dialogue entre le droit et la sociologie du travail et des organisations mériterait d'être développé et renouvelé. La diversité des formes de travail et de statuts d'emploi que nous avons évoquée plus haut plaide en ce sens. Mais on peut aussi penser aux nouvelles formes qu'adoptent les firmes et les groupes : structuration en réseau, délocalisation des activités et internationalisation des implantations transforment l'exercice du droit national, stimulent la production de normes et standards transnationaux qui n'ont pas toujours de fondements légaux mais structurent les relations inter-firmes, la régulation des marchés du travail, les accords professionnels etc.

Une évolution identique serait souhaitée entre sociologie et histoire. Malgré l'existence d'une histoire économique et d'une histoire des entreprises dynamiques, les recherches qui associent historiens et sociologues autour de questionnements sur le travail, les marchés du travail, les formes économiques, les groupes professionnels etc. sont encore trop rares.

Enfin, les rapprochements et enrichissements croisés qui ont commencé à émerger entre sociologie économique et anthropologie pour rendre compte de la pluralité des

échanges économiques, devraient être poursuivis.

## II. QUESTIONS TRANSVERSALES

### 1. METHODOLOGIE

La professionnalisation des disciplines de la Section 40 s'est accompagnée d'une diversification des méthodes employées. Une voie prometteuse de renouvellement de la méthodologie de nos disciplines s'affirme ainsi avec l'intégration croissante d'éléments de quantification au sein de protocoles d'enquête diversifiés. Beaucoup des programmes de recherches soumis dans le cadre du concours de recrutement des CR proposent des protocoles de ce type, articulant de manière originale quantitatif et qualitatif. La section entend encourager le développement de tels protocoles intégrés, et, avec lui, la discussion des apports et des limites des différents outils, non tant par le « coloriage » de postes ouverts au recrutement, que par une attention renforcée, lors des procédures de recrutement, à la richesse et au caractère innovant des dispositifs méthodologiques dans les projets de recherche. L'un des enjeux scientifiques de la période apparaît ainsi de favoriser la réflexion épistémologique sur les méthodes, et de stimuler l'innovation méthodologique.

Sans doute, les carences, maintes fois relevées dans les rapports passés, en matière d'études quantitatives ne sont pas encore comblées. Les raisons de ces carences sont diverses et pérennes : manque de ressources financières, insuffisance de la formation aux techniques quantitatives, etc. De manière significative, le coloriage du poste proposé au concours en 2010 n'a pas attiré un grand nombre de spécialistes des méthodologies quantitatives. Des signes encourageants d'une amélioration de la situation sont toutefois visibles, avec la création de bases de données originales – en particulier prosopographiques –, le recours plus fréquent à de grandes enquêtes (comme celle sur les pratiques de recrutement dans les entreprises), et l'émergence d'analyses de réseaux. Au-delà de la nécessaire valorisation des compétences des ITA dans les unités de recherche, la priorité demeure cependant de mieux former les étudiants et les chercheurs aux techniques quantitatives, mais aussi aux modélisations statistiques innovantes (analyses de régression, analyses factorielles, modèles log-linéaires et logistiques, statistiques des réseaux et théorie des graphes, etc.). A cet égard, le développement observable de telles formations doit être encouragé, tant au sein des formations de 3e cycle universitaires que dans les écoles doctorales.

Les approches qualitatives doivent être également et symétriquement encouragées. Les recherches actuelles, qui dans leur majorité utilisent des méthodes qualitatives, croisent souvent l'exploitation de matériaux d'archives avec l'entretien et l'observation. Concernant les entretiens, une mise en garde s'impose contre un relâchement de la vigilance épistémologique à l'endroit de ce que l'on peut en attendre et des formes de leur administration. S'il convient à nouveau de pousser à la réflexion sur l'épistémologie de l'entretien, il faut également inciter à pluraliser l'usage des méthodes qualitatives, et encourager les recherches mettant en œuvre des approches ethnographiques.

## 2. UN RENOUVEAU DE LA « SOCIOLOGIE GENERALE »

Nombre de programmes de recherches soumis à la section 40 ont pour caractéristique commune une capacité affichée à se saisir de façon fluide, hors des barrières disciplinaires existantes, tant des objets que des méthodes aux fins de déploiement d'une « science sociale générale ». Plusieurs dynamiques concourent à cette évolution, notamment la sociologisation constatée du traitement de problématiques relevant traditionnellement par exemple des relations internationales, des études européennes ou de la sociologie électorale, et l'historicisation, par exemple, de l'approche des institutions, des pratiques politiques, de la sociologie économique, quand il ne s'agit pas de s'inscrire directement et de façon explicite dans le cadre d'une sociohistoire.

On assiste donc, même sur un mode encore en partie programmatique, à un décloisonnement interne des différentes disciplines de la section 40, dont on peut mesurer les effets à travers notamment l'affaiblissement d'une approche distincte des institutions et des mobilisations, ou encore des politiques publiques et de la sociologie des acteurs ; de la sociologie économique et de la sociologie des migrations ; de la sociologie des institutions, des élites et du droit...

Des objets qui participaient des théories et des catégories « indigènes » d'approches spécialisées se voient ainsi, en raison même de leur appropriation par des perspectives disciplinaires multiples, construits comme objets communs aux disciplines de la Section 40 (par exemple le monde associatif, les ONG, le bénévolat, les circulations internationales, les inégalités et discriminations, les professions, les mouvements sociaux, le syndicalisme, la professionnalisation...), pour se voir reformulés dans le cadre d'une sociologie générale.

Ainsi en va-t-il de l'objet « religion », incontestablement devenu transversal pour les sciences sociales, sur fond de rupture avec le paradigme évolutionniste du dépérissement progressif de la religion. C'est dans cette perspective que l'analyse se portera tant sur les radicalismes politico-religieux que sur l'activisme confessionnel des groupes minoritaires, le phénomène sectaire ou encore sur la réactivation des débats sur la définition et les contenus de la laïcité. Semblent dès lors s'imposer des études renouvelées prenant en compte à la fois les incidences publiques de la pluralisation de l'offre croyante dans les sociétés contemporaines, les mutations des formes sociales de la religion, les grilles de lecture « théologico-politiques », la régulation publique du religieux ou l'articulation entre religion et économie.

D'autres « entrées » pourraient être documentées dans le même sens, qu'il s'agisse du territoire ou des inégalités, du genre, des professions, etc.

### 3. INTERNATIONALISATION

#### 3.1. LES SCIENCES SOCIALES FRANÇAISES EN TERRAIN ÉTRANGER

Si les sciences sociales françaises n'ont sans doute jamais délaissé les terrains étrangers, trois dynamiques apparaissent aujourd'hui à l'œuvre : un renforcement de la recherche ; une transformation des approches ; une prise en compte accrue des phénomènes « circulatoires » et transnationaux. Concernant la première, et même si l'on ne dispose pas de données exhaustives sur ce point, il semble que les travaux comparatifs et notamment les ceux portant sur plusieurs pays de l'Union européenne ont tendance à devenir plus fréquents parmi les chercheurs de la section 40. Du côté des candidatures, en 2009, 56% des candidats à un poste de chargé de recherche ont présenté un projet qui ne portait pas uniquement sur la France. Ce chiffre atteint 72% pour les candidats à un poste de directeur de recherche. C'est en particulier sur le terrain européen qu'une montée en puissance est enregistrée. Les chercheurs français ont déjà fait leurs preuves dans le domaine de l'analyse des politiques publiques de l'Union, de la sociologie de ses élites, du fonctionnement de ses institutions, ou de la nature de ce nouvel espace politique. Il reste qu'il est nécessaire d'étudier davantage l'impact de l'intégration européenne, que ce soit sous l'angle des processus d'européanisation des systèmes politiques nationaux (institutions, organisations de la société civile, politiques publiques...) ou sous celui de la mobilisation des acteurs locaux et nationaux à l'endroit de l'Union. Il convient également d'encourager le dialogue avec d'autres disciplines : alors que les politistes français spécialisés dans l'étude de l'Union ont fait œuvre pionnière dans le dialogue avec les anthropologues et sociologues, les contacts avec les économistes, historiens et juristes sont pour l'heure très limités.

De nombreux problèmes subsistent toutefois, qui empêchent un plein développement des recherches sur des terrains étrangers. On soulignera, en particulier, le problème du format de plus en plus contraignant des thèses, qui rend difficile des terrains étrangers longs. Il faut également mentionner la fragilisation des relais de la recherche française à l'étranger, comme le CEDEJ, le Centre Marc Bloch, et d'ailleurs plus largement l'ensemble des UMIFRE.

La deuxième dynamique renvoie à ce que l'on pourrait appeler une « normalisation » de l'analyse des aires culturelles, par laquelle les terrains étrangers ne sont plus saisis en raison même de leur extranéité, mais comme l'occasion de tester dans des contextes sociopolitiques différents des hypothèses et des concepts généraux. On assiste ainsi à un rapprochement entre sociologie politique, relations internationales, politique comparée et « politique européenne ». Ce rapprochement au plan des questions comme au plan des méthodes est facilité par des convergences « de fond » (épistémologiques, notamment) des différentes sous-disciplines ou disciplines, en partie sous l'influence de ce retour à une sociologie générale

que nous avons souligné plus haut.

Une troisième dynamique à l'œuvre est marquée par la prise en compte accrue des phénomènes « circulatoires » au niveau international. En témoignent par exemple les recherches ciblées sur l'évolution des stratégies internationales des groupes religieux. Il convient également de souligner le développement d'un champ de recherches qui articule migrations internationales et travail « globalisé ». En effet l'accélération des migrations internationales révèle des dynamiques de changement social, politique et économique à l'œuvre dans les sociétés contemporaines toujours plus complexes, plurielles et diversifiées. Les circulations migratoires contribuent à segmenter et recomposer les marchés du travail locaux et globaux, à construire de nouveaux territoires productifs nationaux et internationaux. Ces questions de recherche sont aujourd'hui largement débattues sur plusieurs scènes internationales. Les perspectives de coopération des chercheurs français avec ces pays sont à encourager vivement.

#### 3.2. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Les sciences sociales françaises ont longtemps cultivé un rapport ambigu à la scène scientifique internationale. Consciente de la spécificité de leurs approches, elles se sont longtemps satisfaites d'une confrontation « en interne » vis-à-vis de leurs homologues étrangers. Loin d'être imperméables à ce qui peut se faire hors de nos frontières, elles n'ont cessé depuis les années 50 d'analyser et de réfléchir aux approches et aux avancées étrangères – soit pour les adopter, soit pour les discuter et les critiquer. En revanche, ce n'est que récemment que les chercheurs français ont fait l'effort d'effectuer le mouvement inverse pour présenter à nos collègues étrangers nos approches et résultats. Une tendance forte s'exprime ainsi depuis peu à la réduction de ce qui pouvait apparaître comme une relative insularité des sciences sociales françaises. Toutes les disciplines/sous-disciplines relevant de la section 40 n'étaient au demeurant pas concernées, les relations internationales, la politique européenne étant par nature plus « internationalisées » que d'autres.

Ce sont désormais toutes nos spécialités qui se prêtent à un tel processus d'internationalisation. Il faut remarquer à cet égard l'importance croissante d'activités en langue étrangère et à l'étranger dans le planning déjà passablement éclaté des chercheurs (injonction de publier en anglais, accroissement des participations à des événements étrangers, valorisation des expériences d'expatriation... autant de recommandations qu'entérine la section). L'ouverture vers la science politique allemande ou d'Europe du nord, vers les États-Unis, marquée par une abondance croissante d'échanges, de collaborations éditoriales ou à l'occasion de recherches collectives, l'appropriation de questions élaborées par nos collègues étrangers – comme celles posées par le genre, entre beaucoup d'exemples – dénote un changement important, et doit continuer à être vivement encouragée.

L'internationalisation de nos disciplines doit cependant

faire l'objet d'une vigilance particulière.

Une réflexion a été ainsi tout récemment engagée sur les formes que peut et doit prendre cette intégration plus poussée de la recherche française à l'international (lors du congrès de l'AFSP de 2009). Cette réflexion doit être poursuivie, compte tenu notamment des possibles « effets pervers » d'une telle internationalisation. Ces effets dommageables se produisent lorsque les incitations adressées aux chercheurs se font *injonctions parfois irraisonnées*. Un évaluateur peut être amené à valoriser des contacts avec l'étranger même en l'absence de tout outil – plus fiable qu'une mesure bibliométrique – d'évaluation de la qualité scientifique de ces contacts (réseaux, colloques, institutions, revues...).

En outre, l'incitation peut se faire pressante alors même que les *moyens* d'y répondre ne sont pas, ou inégalement, donnés.

- On sait par exemple qu'aucune des institutions de recherche ne développe à l'heure actuelle de véritable *politique de traduction*, à l'exception toutefois de certaines revues (la *RFS*, *Sociologie du travail* et vraisemblablement bientôt la *RFSP*, *International Political Sociology*). La carence est alors parfois corrigée à l'échelle de l'unité de recherche, d'autres fois compensée par un recours aux financements contractuels (et dès lors régie par des conditions strictes et coûteuses de recours à des prestataires extérieurs).

- Faute de politique d'accompagnement bien pensée d'une telle internationalisation de la recherche française, les possibilités offertes aux chercheurs sont donc inégales. Outre l'accès à la traduction (en même temps qu'à la formation aux langues étrangères, d'ailleurs), on peut évoquer les difficultés de l'accès aux dispositifs d'expatriation, très variables selon les unités de recherche et les tutelles dont elles relèvent, en dépit de l'existence par exemple de relais du CNRS à l'étranger.

Il faut également se garder des effets pervers liés au caractère par trop hâtif de l'internationalisation. Le risque est en effet celui d'une dissolution de la spécificité des sciences sociales françaises, et de confondre internationalisation et alignement sur les problématiques et les méthodes anglo-saxonnes. Ainsi, si la recherche quantitative apparaît comme une voie de l'internationalisation de la science politique française, force est aussi de constater que l'inscription de la recherche française dans les grandes enquêtes empiriques internationales se paie aussi parfois d'un aplatissement des problématiques et d'une standardisation des approches, du fait d'une réduction des questionnements au plus petit commun multiple – qui se trouve être souvent être d'origine anglo-saxonne. Si le fait d'assurer une présence française dans les programmes de coopération internationale demeure d'actualité, si la création ou l'abondement de base de données reste à encourager, il convient de se garder d'une uniformisation des méthodes employées, et d'une routinisation de leurs usages. De la même manière, la capacité à dialoguer avec des chercheurs étrangers peut ainsi être valorisée même lorsqu'elle implique d'adopter un protocole méthodologique dont l'intérêt est contesté – par exemple, la méthode de

comparaison quantifiée à  $n$  cas, privilégiée par la science politique états-unienne.

L'internationalisation des sciences sociales françaises ne doit pas signifier son américanisation, et suppose le développement d'une capacité autonome d'initiative.

## 4. RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET EXPERTISE

Le constat peut être dressé ici d'une tension entre deux processus contradictoires. Alors que semble s'affirmer une volonté de rapprocher, sinon de fusionner, les métiers de la recherche et de l'enseignement, un écart se creuse, au plan des contenus, entre l'une et l'autre. Cet écart s'explique par le délaissement, au moins relatif, dans les domaines de recherche, de certaines questions, traditionnellement au cœur des enseignements dispensés (sociologie des comportements électoraux, analyses des institutions politiques ou même « vie politique »). Les avancées de la sociologie politique ont eu aussi pour effet d'accentuer la distance entre la recherche et ce qui est enseigné, en particulier dans les premiers et deuxièmes cycles de l'enseignement universitaire.

Par ailleurs les profondes transformations du système français de recherche publique, aussi bien dans son architecture institutionnelle que dans ses modes de rétribution ou son système de pilotage font naître maintes interrogations et suscitent de réelles inquiétudes, qui vont jusqu'à porter sur l'identité professionnelle même des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

L'incitation croissante au développement d'une recherche experte, selon une logique de projet et de contrat, justifiée par la référence à la « demande sociale », peut sembler remettre en question le principe de libre définition par les chercheurs de leurs thématiques de recherche. Cette même logique a également pour effet de soumettre la recherche à une temporalité courte, en contradiction avec les exigences du métier, que seule l'inscription dans la longue durée apparaît en mesure de satisfaire.

Cette insistance mise sur la recherche contractuelle, intervenant à côté d'autres évolutions, telle une tendance à l'individualisation des carrières et des rémunérations, constitue également un danger pour la cohésion des unités de recherche, voire pour l'avenir des laboratoires comme cadre privilégié de définition des priorités de la recherche.

Enfin, si le CNRS n'a plus vocation à l'aménagement du territoire, pour la science politique ou la sociologie du travail, comme d'ailleurs pour les autres disciplines, la polarisation territoriale, technologique et financière en cours est porteuse de menaces de dislocation ou de perte d'autonomie, sauf peut être pour quelques laboratoires de taille critique.

## Annexe 1:

### Profils des candidats aux postes de chargés de recherche

#### Sur la base des fiches de renseignement du concours 2009

Effectif : 151 candidats

Et éléments de comparaison avec les 21 candidats au concours DR2

- **Nationalité** : 88 % de Français (95 % pour les candidats DR2) ; 7 % Européens ; 5 % autres

#### - Statut des candidats DR2

CR1	81
Chargé de mission	5
Maître de conférence	10
Professeur des Universités	5

#### - Âge

Âge (ans)	% de la population	
Moins de 27,5	6	30
27,5<30	24	
30<32,5	52	73
32,5<35	21	
35<37,5	22	31
37,5<40	9	
Plus de 40	14	17
Plus de 50	3	

#### Orientations de la recherche

##### - Discipline de soutenance de la thèse :

Discipline	Effectifs en %	Candidats DR2
Science politique	35	38
Sociologie	31	43
Histoire	9	14
Philosophie	5 +	
Droit	5 +	
Anthropologie	5 +	
Economie	3 (cf. coloriage)	
Travail social	1	
Sciences de l'information et de la communication	1	5
Autres	4	4

Remarque : Cette variable est celle qui distingue le plus nettement les candidats CR1 et CR2.

##### - Année de la soutenance :

Nouveaux venus en %	35
N-1	20
N-2	19
N-3 à -5	18
N-6 à -10	8

Remarque : Pour les candidats DR2

Année 2000	14
1999	10
1992-1997	30
1986-1991	25
1974-1983	25

Remarque : Pour les candidats DR2, année soutenance de l'HDR

2000-2005	24
2007-2008	33
2009-2010	24
Pas d'HDR	19

##### - Sexe

	Hommes	Femmes
CR	58 %	42 %
DR2	52 %	48 %

- **Sous-discipline principale** (à partir des titres de la thèse et du programme)

Au sens strict : un spécialiste des politiques européennes est recensé dans cette seule catégorie (au détriment de la politique comparée ou de la sociologie de l'État), par exemple.

Discipline	Sous-discipline	
Science politique	Sociologie de l'État	23
	Sociologie des citoyens	12
	Théorie politique, histoire des idées	10
	Politique européenne	8
	Relations internationales	8
	Politique comparée	7
Sociologie	Communication	6
	Sociologie du travail	11
	Sociologie des religions	6
Droit		5
Histoire		2
Démographie		2

##### - Autres caractéristiques

Dimension internationale : 56 % (hors France seule) (Pour les candidats DR2, 71 %)

Thème de la socialisation : 5 %

Thème du genre : 6 (10 % des candidats DR2)

Méthodologie quantitative : 18 (cf. coloriage – 5 % pour les candidats DR2)

Méthodologie comparée : 37

Sociologie du travail et des organisations : 16 % (19 % des candidats DR2)

Localisation de la recherche hors Europe de l'Ouest : 23 % (19 % des candidats DR2)

dont :

Monde arabe : 7 (+2 avec Iran et Turquie) (candidats DR2 : 5)

Afrique (hors Maghreb) : 5 (idem candidats DR2)

Amérique latine : 3

Europe centrale et orientale hors UE : 2

Asie et Australie : 3 (candidats DR2 = 5)

États-Unis : 1

##### Remarques

Élément de comparaison avec les candidats DR (comparaison à manier avec précaution : les candidats au concours DR2 ont été recrutés CR, ils n'ont pas encore

**Annexe 2 :****Les IT en section 40**

été recrutés DR – nous ne sommes pas parvenus à obtenir des données comparables concernant l'ensemble des chercheurs en activité, hélas) : ceux-ci sont beaucoup plus positionnés sur des thématiques internationales, mais recourent moins aux méthodologies quantitatives (ou le mettent moins en avant – rappelons le coloriage du concours CR), et localisent moins leurs recherches dans des « aires culturelles » hors Europe de l'Ouest.

**Localisation en France****- Lieu de soutenance thèse**

Lieu	Ville ou institution	Effectif %	Total %	Candidats DR2 %
Paris et banlieue	EHESS	21	65	76
	Sciences Po	16		
	Université de Paris	8		
Région dont	Autres	20	30	14
	Bordeaux	5		
	Lille	4		
	Toulouse	3		
	Lyon	3		
	Grenoble	3		
Étranger			4	10

**- Affectations demandées****Première affectation en %**

Paris et banlieue	41			71 % des candidats DR2 (idem laboratoire d'appartenance)
Région	52	Lille	14	
		Lyon	8	
		Bordeaux	7	
		Aix	6	
		Amiens	6	
Aucune	7			

**Première et deuxième affectation en %**

Double demande Paris et banlieue	32
Double demande Région	29
Demande mixte	32
Aucune demande	7

**Mouvement lieu de la thèse/première demande d'affectation en %**

Pas de mouvement, Paris à Paris	30
Mouvement Paris/région (dans les deux sens)	45
Pas de mouvement, région	6
Mouvement, d'une région à une autre	12
Aucune demande d'affectation	7

**Remarques**

Les candidats CR ne signalent aucun laboratoire beaucoup plus souvent que les autres. Cette donnée, ajoutée à celle concernant l'absence de demande d'affectation (7 %), montre qu'une partie des candidats ne connaissent pas du tout le concours.

Élément de comparaison avec les candidats DR : Au moment du concours DR2, 2/3 des candidat(e)s ont fait l'ensemble de leur carrière ou presque à Paris (thèse, HDR, laboratoire d'appartenance, laboratoire demandé).

L'effectif des IT principalement rattachés à la section 40 (rattachement de l'unité) est l'un des plus faibles de toutes les sections du CNRS et est en constante diminution. Il est passé de 109 en 2006 à 94 en 2009 (-14%). Cet effectif se retrouve principalement dans le corps des IE (38 %), ce qui constitue une spécificité des sections SHS en général.

Leur âge moyen approche 50 ans. Avec les sections 36 et 38, il s'agit de l'un des plus élevés de l'ensemble des sections. Mais la projection dans les années à venir est particulièrement défavorable pour la section 40 : 43% d'entre eux ont plus de 55 ans (ils ne sont que 36% dans ce cas dans les autres sections SHS, 21% au sein des sections non SHS, et 16% dans la section 41). C'est donc près de la moitié des effectifs qui sera amenée à partir à la retraite dans les 5 à 10 ans. Les effets de cette évolution, conjugués avec ceux d'un trop faible recrutement conduisent à une situation critique pour les unités de recherche de la section.

Les IT sont en effet répartis seulement dans 4 branches d'activité professionnelles :

- La plus importante est la BAP J (Gestion et pilotage, valorisation de la recherche et coopération internationale) avec 37 agents, 39% c'est-à-dire une proportion bien supérieure à la moyenne des autres sections SHS (26%). Ces agents, qui se sentent fortement liés à la section 40, exercent des activités transversales d'accompagnement de la recherche : gestion administrative et financière des unités, aide à la valorisation (organisation de manifestations scientifiques, colloques, journées d'étude, etc.), coordination administrative et financière des réponses aux appels d'offres et à projets des bailleurs de fonds nationaux, européens et internationaux, aide au fund raising.

- Les IT sont ensuite répartis à égalité (27% dans chacune des BAP) dans les BAP D (Sciences humaines et sociales) et F (Documentation, culture, communication, édition, TICE).

La forte proportion d'IT en BAP D, le plus souvent au niveau ingénieur (traitement et analyse de bases de données), qu'ils soient IE ou IR, correspond aux métiers directement liés à la production scientifique et au traitement des sources mises à disposition des chercheurs. Pour beaucoup, ce sont des experts, analystes de données qui travaillent en interaction avec les chercheurs sur les programmes de recherche. Le non-renouvellement de ces agents aura donc nécessairement des conséquences néfastes directes sur la qualité de la recherche.

Le nombre tout aussi important d'agents de la BAP F correspond aux métiers de l'information scientifique, bibliothèques et documentation qui reste le deuxième élément essentiel sur lequel s'appuie la recherche en section

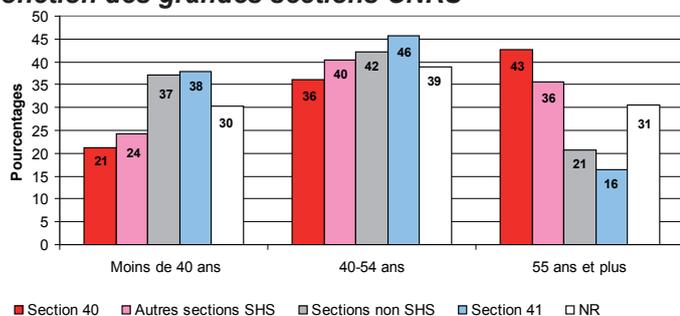
40. Le rôle de ces agents est important dans la sélection et la validation des sources. La réduction du nombre des documentalistes ayant une grande connaissance des thèmes de recherche menace là les bibliothèques d'UMR, fonds spécialisés uniques, reflétant parfois toute la mémoire d'une discipline ou d'une thématique. C'est également l'abandon d'un type de collaboration original, proche du processus de recherche, qui ne se retrouve pas dans les services communs de documentation des universités. Le développement des ressources en ligne nécessiterait au contraire une augmentation des effectifs (aide à l'édition numérique, gestion des données numériques, participation aux archives ouvertes, référencement, diffusion des informations).

- La BAP E (Informatique, statistique, calcul scientifique) concerne seulement 7 % de l'effectif.

Toutes ces activités font partie intrinsèque de la recherche et peuvent difficilement s'externaliser sans une perte de sa qualité. L'augmentation de la professionnalisation et de la spécialisation des agents s'accommode mal de recrutements à des indices plus faibles lorsque les postes sont remplacés. Par ailleurs, il s'agit là d'un effectif IE et IR important qui est amené à contribuer directement à la production par des écrits reconnus par la communauté (mais non évalués). Enfin, face à un financement de la recherche obéissant à une logique de plus en plus concurrentielle, la mutualisation des activités professionnelles transversales d'accompagnement de la recherche (BAP J) ne peut que partiellement résoudre les problèmes liés au non-renouvellement des agents si l'on veut maintenir le volume d'activité et la réactivité des unités. La situation actuelle voit converger le tarissement des recrutements avec des départs à la retraite massifs des IT. Elle peut amener à la déstabilisation de certaines équipes. En l'absence de recrutements, les chercheurs risquent de devoir à terme assumer seuls les travaux d'administration, d'information scientifique et d'analyse des données.

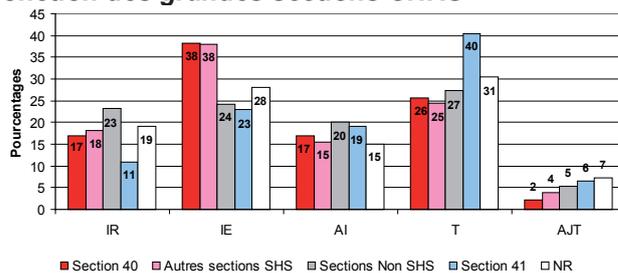
### Statistiques relatives au personnel IT de la section 40<sup>1</sup>

**Graphique 1 – La distribution des âges IT CNRS en fonction des grandes sections CNRS**



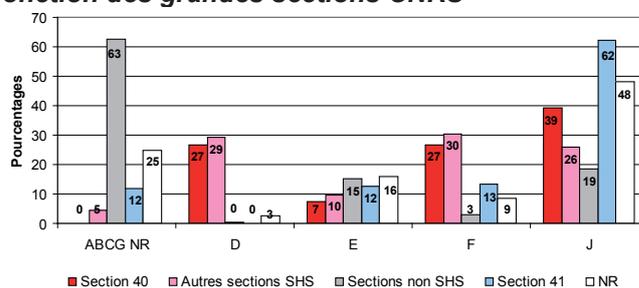
NL : 21% des IT de la section 40 ont moins de 40 ans, 24% pour les autres sections SHS

**Graphique 2 – La distribution des corps IT CNRS en fonction des grandes sections CNRS**



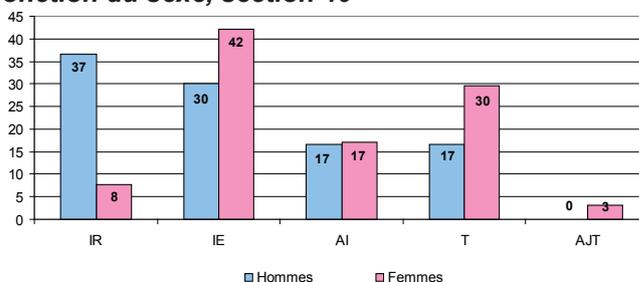
NL : 17% des IT CNRS de la section 40 sont IR, 18% pour les autres sections SHS.

**Graphique 3 – La distribution des BAP IT CNRS en fonction des grandes sections CNRS**



NL : 27% des IT CNRS de la section 40 sont en BAP D, 29% pour les autres sections SHS<sup>2</sup>

**Graphique 4 – La distribution des corps IT CNRS en fonction du sexe, section 40**

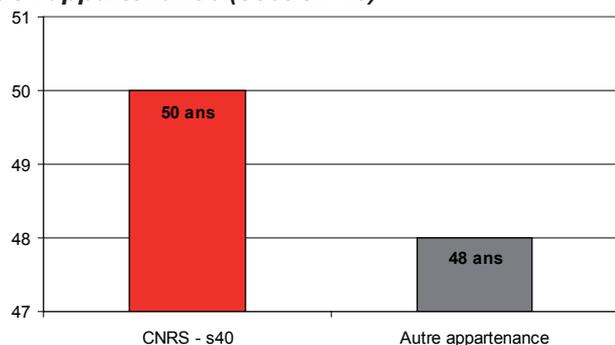


NL : En section 40, 37% des hommes (IT CNRS) sont IR, 8% des femmes sont IR.

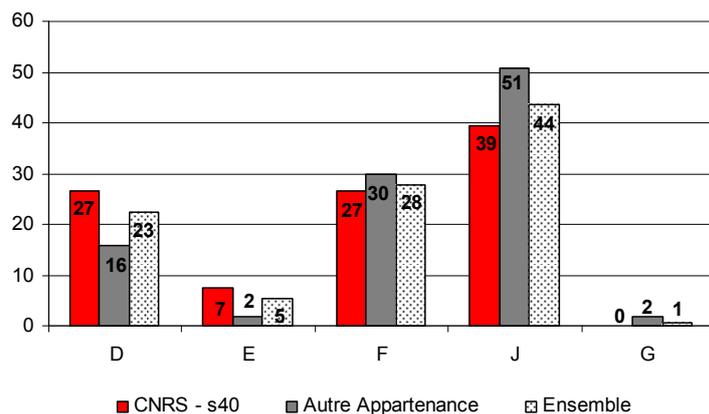
<sup>1</sup> Sources IT CNRS : Observatoire des métiers, statistiques au 31/12/2009 (Bilan social 2009, en cours de réalisation). Sources IT non CNRS : CNRS, Délégation Paris A.

<sup>2</sup> Aucun traitement de vérification ou de validation sur l'infotype BAPAGENT n'a été effectué à ce jour (Bilan social en cours de réalisation). Donc, ces données sont à titre indicatif (données brutes du Système d'information SIRHUS).

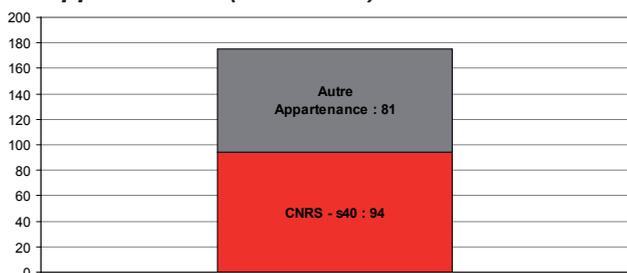
**Graphique 5 – L'âge moyen du personnel IT en fonction de l'appartenance (section 40)**



**Graphique 9 – Les distribution par BAP du personnel IT en fonction de l'appartenance (section 40)**

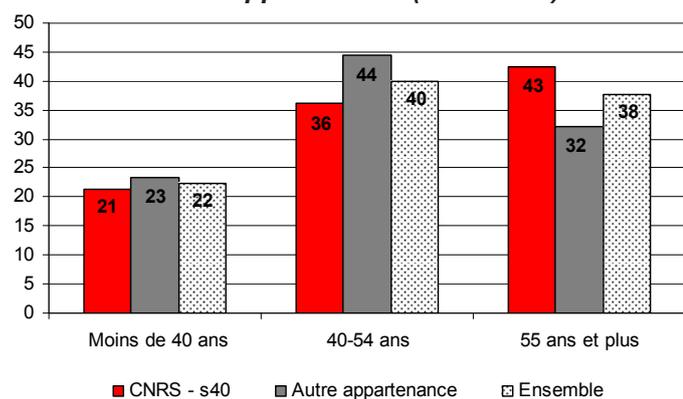


**Graphique 6 – Les effectifs du personnel IT en fonction de l'appartenance (section 40)**

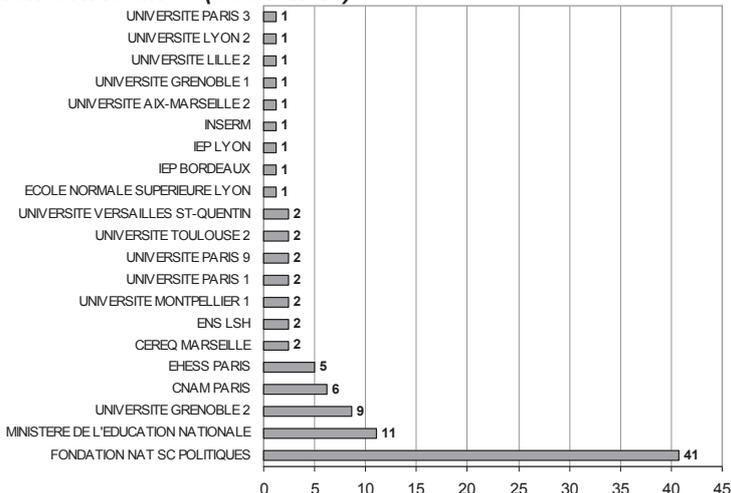


IT CNRS : Aucun traitement de vérification ou de validation sur l'infotype BAPAGENT n'a été effectué à ce jour (Bilan social en cours de réalisation). Donc, ces données sont à titre indicatif (données brutes du Système d'information SIRHUS).

**Graphique 7 – Les distribution par âge du personnel IT en fonction de l'appartenance (section 40)**



**Graphique 10 – L'organisme d'appartenance des IT Non CNRS en % (section 40)**



**Graphique 8 – Les distribution par corps du personnel IT en fonction de l'appartenance (section 40)**

